



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Christophe BOUILLON

Député de Seine-Maritime

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

*Monsieur François B [redacted]
francoisb [redacted]@live.fr*

Barentin, le 4 décembre 2009

Nos réf. : CB/MHB/09-

Affaire suivie par : Marie-Hélène BOUTINAUD

Objet : Soutien aux jeunes urbanistes

Monsieur,

Je fais suite à votre courriel en date 14 novembre dernier dans lequel vous avez bien voulu attirer mon attention sur la mise en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007, refusant l'accès des urbanistes diplômés de l'enseignement universitaire, au concours d'ingénieur territorial option « urbanisme » et je vous en remercie.

Ce dossier a retenu toute mon attention et il m'a semblé opportun d'adresser à ce sujet une question écrite à M. Eric WOERTH, Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Vous pouvez prendre connaissance de cette question écrite en consultant ma fiche sur le site internet de l'Assemblée Nationale www.assemblee-nationale.fr

Par ailleurs, je me tiens à votre disposition pour un éventuel rendez-vous nous permettant d'aborder cette question particulièrement intéressante.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Député,

Christophe BOUILLON